



DES INSUBRES.

DES IMPOTS

CHEZ LES SEGUSIAVI LIBERI,
SOUS LES ROMAINS.

LETTRE A M. L'ABBÉ ROUX.

Dans un travail d'un grand intérêt sur le FORVM SEGVSIAVORVM, M. l'abbé Roux a émis une opinion contraire à celle que j'avais adoptée dans ma Dissertation sur les INSUBRES DES BORDS DE LA SAONE, notamment en ce qui concerne l'origine des Ségusiaves et l'étendue des privilèges résultant du titre de *liberi* que les Romains conférèrent à certains peuples. Je demande à M. Roux la permission de lui soumettre quelques observations sur lesquelles j'appelle son attention, heureux que je